

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'économie agricole

Dijon, le 11/06/2025

Affaire suivie par : Marie-Laure DOUARE

Tél.: 03 85 21 86 46

mél : sdrea71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement pour une surface de 1,01 ha sur les communes de LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71570) et SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES (71570), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES	
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	G122, G124	100
SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES	C309, C471	

Ce dossier a été accusé réception complet au 10 avril 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025119.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté et par subdélégation,

M.AUCAGNE Julien 100 rue André Evrard 69840 Juliénas Le Directeur Régional Adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex

tél: 03 39 59 40 00 - mèl: foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet: http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/

Christophe BLANC

1/1